



VILLE DE LIEGE

Statistiques démographiques de la Ville de Liège

Données au 1^{er} janvier 2003

*Analyse des mouvements de la population au cours de
l'année 2002*



Echevinat de l'Etat civil et de la Population

Plan Fédéral pour les Grandes Villes

Réalisation : Jean-Baptiste JEHIN

28 février 2003

AVERTISSEMENT

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liège, soucieux de l'étude de la démographie liégeoise, a pris la décision en octobre 2002 de se doter d'un outil de travail permettant une analyse détaillée de la structure de la population et de ses mouvements. Il s'agit de ce tableau de bord.

Edité pour la première fois cette année, ce tableau de bord sera réalisé chaque année à la même période pour permettre une comparaison fiable.

Avant de vous laisser vous plonger dans cette étude, je tenais à vous préciser quelques points quant à la méthode employée pour extraire les chiffres de population.

Il faut avant tout savoir que le Registre National est un instrument en perpétuelle évolution. Autrement dit, si vous demandez aujourd'hui la population de Liège à une date précise (en l'occurrence le 1^{er} janvier de l'année), le chiffre donné sera différent de celui recueilli une semaine plus tard pour la même date. Pourquoi ? Simplement parce que des mises à jour sont faites régulièrement par les communes.

Pour être clair, prenons un exemple : Monsieur X, venant de Herstal, introduit une demande de changement d'adresse à Liège le 30 décembre 2002. En raison de l'enquête domiciliaire effectuée par les services de Police, cette inscription est mise en attente. Le 2 janvier 2003, vous demandez le nombre d'habitants à Liège au 1^{er} janvier 2003 ; ce chiffre ne reprendra pas Monsieur X, en attente de vérification. Or, si par contre, vous demandez, le 1^{er} février 2003, le nombre d'habitants à Liège au 1^{er} janvier 2003, Monsieur X apparaîtra comme habitant de Liège, ayant été domicilié entre-temps à la date de sa demande, donc le 30 décembre 2002.

Dans cette même optique, les chiffres communiqués par l'INS en cours d'année ne correspondent pas non plus à ceux dévoilés par la Ville de Liège en début d'année. En effet, pour obtenir les données, l'INS demande chaque année au Registre National de lui fournir, début mars, des bandes magnétiques comprenant des informations relatives à la population pour l'année précédente. Celles-ci proviennent directement des administrations communales. Entre la réception des bandes et la publication par l'INS des données démographiques s'est écoulé un laps de temps durant lequel ont encore été faites des mises à jour dans les registres population. Afin de tenir compte de ces mouvements, l'INS rectifie les chiffres du mois de mars par un «ajustement ». Ceci explique pourquoi nos chiffres diffèrent systématiquement de ceux communiqués par l'INS chaque année.

En ce qui concerne ce premier tableau de bord, les données comparatives entre la population liégeoise en 2001 et 2002 ont été extraites le 17 janvier 2003. Comme vous pourrez le constater le nombre de liégeois en 2001 apparaissant dans cette étude diffère de celui communiqué début 2001 ; le chiffre de la population liégeoise était alors de 184.984 habitants contre 185.255 aujourd'hui cité. Cette différence s'explique par ce qui précède.

Pour la publication des prochains tableaux de bord, cette différence disparaîtra ; une seule extraction sera réalisée en début d'année et servira de base comparative à toute étude.

Jean-Pierre GOFFIN,
Echevin de l'Etat civil
et de la Population.

*L'Echevinat de la Population et de l'Etat civil de la Ville de Liège souhaiterait
remercier pour leur précieuse collaboration :*

Monsieur Hakim REBIA, Attaché de Cabinet, pour la conception du prototype du
tableau de bord ;

Monsieur Jean-Baptiste JEHIN, Expert en Logement et Habitat au sein
du Plan fédéral des Grandes Villes de Liège pour la réalisation de cette étude ;

Les services de la Population et de l'Etat civil de la Ville de Liège pour la
disponibilité et l'expérience qu'ils ont apportées lors de l'élaboration de ce travail ;

Et le service Informatique de la Ville de Liège pour son efficacité dans la
transmission des données démographiques.

TABLE DES MATIERES

1. Nombre d'habitants au 31 décembre 2002	1
2. Evolution de la population liégeoise au cours des 5 dernières années	1
3. Structure de la population : quelques chiffres	2
4. Mouvements de la population au cours de l'année 2002	4
4.1 Radiations d'office	5
4.2 Analyse du profil des migrants	9
4.3 Evolution de la population par quartier et nationalité	12
4.4 Suppression de dossiers	13
4.5 Régularisations	14
4.6 Répartition des étudiants étrangers par quartier	15
5. Ménages	16
6. Evolution de la population par rue	18

Statistiques démographiques de la Ville de Liège

Données au 31 décembre 2002

Extraction du registre population effectuée le 17 janvier 2003

Cette note concernant les statistiques démographiques de la Ville de Liège est un document d'aide à l'analyse de l'évolution de la population au cours de l'année 2002. Un «tableau de bord» plus complet sur la structure de la population de la Ville et de ses quartiers est, par ailleurs, proposé en annexe du présent document, comme il a été convenu dans le courant du mois d'octobre 2002 entre l'Echevinat de l'Etat civil et de la Population, et les différents services de l'administration concernés, dont la Cellule Stratégique du Plan fédéral pour les Grandes Villes. Certains tableaux et graphiques se retrouvent intégrés dans les deux documents. Notons qu'une partie des données présentées dans le «tableau de bord» sera diffusée sur le site internet de la ville de Liège.

1. Nombre d'habitants au 31 décembre 2002

La Ville de Liège comptait au 31 décembre 2002 **184.259** habitants inscrits au registre national. Pour rappel, ce dernier comprend le *registre population* (Belges domiciliés à Liège et étrangers résidant de façon durable en Belgique) et le *registre des étrangers* (étrangers avec un séjour à durée limitée comme les étudiants et les régularisés).

Notons que ce chiffre est issu d'une extraction effectuée par le CTI le 17 janvier 2003. Il sera donc réajusté dans les mois à venir suite au traitement des dossiers de domiciliation, de départ, de naissance ou décès non encore intégrés dans le registre national. En ce qui concerne les déclarations de changement d'adresse en cours de traitement (n° **019** au registre national), 589 dossiers ont été introduits avant le 31 décembre 2002. Ils correspondent à **335 entrées possibles et 254 sorties probables**.

Si, officiellement, le nombre d'habitants de la Ville de Liège est basé sur les inscriptions au registre national, **le nombre de personnes résidant** effectivement sur le territoire communal est plus élevé. On peut ainsi noter que le registre d'attente (reprenant les candidats réfugiés et les personnes en attente d'une régularisation) comptait au 31 décembre 2002 **4.198 inscrits**. Il faut également ajouter les résidents non-domiciliés à Liège, les clandestins absents des différents registres, et les kotteurs (estimés à plusieurs milliers) même s'ils ne vivent pas toute l'année à Liège. Le nombre de kotteurs (difficile à estimer) peut être approché en considérant les 6198 petits logements de moins de 28m² taxés en 2002 par la commune (tous ne sont cependant pas occupés par des étudiants non domiciliés, mais également par des familles ou personnes en situation de précarité).

2. Evolution de la population liégeoise au cours des 5 dernières années

Comme le montre le tableau ci-joint, la population liégeoise a **diminué de 996 habitants au cours de l'année 2002**. Cette diminution sera légèrement atténuée suite au traitement des dossiers de changements d'adresses (019 voir ci-dessus) introduits avant le 31 décembre 2002.

Années	1997 <i>Données au 31 décembre</i>	1998 <i>Données au 31 décembre</i>	1999 <i>Données au 31 décembre</i>	2000 <i>Données au 31 décembre</i>	2001 <i>Données au 31 décembre</i>	2002 <i>Données au 31 décembre</i>
Nombre d'habitants	188.568	187.538	185.639	184.550	185.255	184.259
Evolution	/	- 1030	- 1899	- 1089	+ 705	- 996

Sources : CTI et INS

La perte de population au cours des cinq dernières années s'est élevée à 860 personnes par an en moyenne. La migration résidentielle des ménages vers la périphérie se poursuit donc, même si l'ampleur des départs est moins importante depuis une dizaine d'années.

L'analyse des mouvements de population présentée au point 4 permettra d'interpréter plus finement l'évolution observée et de dégager des éléments d'explication.

3. Structure de la population : quelques chiffres

Un rappel concernant la structure de la population semble utile avant d'entamer une analyse plus détaillée des mouvements de population au cours de l'année 2002. Le tableau 3.1 fournit des informations sur le nombre d'étrangers et leur part relative au sein de la population. On constate ainsi qu'un peu plus de 16 % de la population est de nationalité étrangère et que, contrairement à la population de nationalité belge, la proportion d'hommes est la plus importante.

Tableau 3.1. Répartition de la population selon la nationalité et le sexe au 31 décembre 2002						
	Hommes		Femmes		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Belges	73.671	39,0	81.048	44,0	154.719	84,0
Etrangers	15.709	8,5	13.831	7,5	29.540	16,0
Total	89.380	48,5	94.879	51,5	184.259	100,0

Le tableau 3.2 indique une diminution du nombre de personnes de nationalité étrangère domiciliées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2002. Cette évolution négative ne s'explique pas par des départs supérieurs aux arrivées mais notamment par le nombre de changement de nationalité qui s'est élevé à environ 1.700 au cours de l'année 2002. Les nombres d'inscriptions et de radiations de Belges et étrangers durant cette même année sont présentés plus bas (point 4.6.).

Tableau 3.2. Evolution de la population entre le 01/01/2002 et 31/12/2002 selon la nationalité	
Belges	-225
Etrangers	-771
Total	-996

Coefficient de vieillissement

Ce coefficient représente la part des plus âgés (60 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (0 à 19 ans). Il est exprimé en pourcentage et s'élève à **113,7** pour la population de la Ville de Liège. Par comparaison, le coefficient pour la Belgique est de 93,0 et 86,6 pour la Région Wallonne.

Ces chiffres traduisent l'existence d'une part plus importante de personnes se trouvant dans les tranches d'âges les plus élevées. Les catégories les plus jeunes sont davantage présentes dans les périphéries où elles ont suivi la migration résidentielle de leurs parents.

Densité de population :

La superficie de Liège étant de 6.920 ha (69,20 km²), la densité de population s'élève à **26,62 habitants/ha** (ou 2662,70 habitants/km²). Par comparaison, la densité de population pour l'arrondissement est de 7,35 habitants/ha (ou 735,04 habitants/km²).

Des disparités très fortes existent toutefois entre les quartiers de la ville. Les densités s'échelonnent ainsi de 81 habitants/ha pour le quartier du Centre à 7 habitants/ha pour Angleur (voir tableau des densités pour chaque quartier dans le tableau de bord des statistiques démographiques joint à la note).

Population étrangère : liste et chiffres

La communauté étrangère domiciliée à Liège se compose de 141 nationalités différentes. Les dix nationalités les plus importantes (voir tableau 3.3) représentent 83% de la population étrangère. La communauté italienne est de loin la plus importante avec un taux qui atteint presque 40 %. Les ressortissants de l'Union Européenne (dont les Français et les Espagnols composent une part importante) représentent 62,2 % de la population étrangère (tableau 3.4).

Nationalité	Hommes	Femmes	Total	% Population étrangère
ITALIE	6167	5379	11546	39,086
MAROC	2070	1524	3594	12,167
FRANCE	1287	1402	2689	9,103
ESPAGNE	1234	1247	2481	8,399
TURQUIE	812	681	1493	5,054
CONGO (REP. DEM.)	709	573	1282	4,340
GRECE	245	236	481	1,628
ALGERIE	219	175	394	1,334
PAYS-BAS	188	148	336	1,137
PORTUGAL	179	141	320	1,083

Union Européenne	18.380	62,2 %
Hors Union Européenne	11.160	37,8 %

4. Mouvements de la population au cours de l'année 2002

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des mouvements d'entrées et de sorties sur le territoire de la commune au cours des années 2001 et 2002. Ces chiffres font l'objet, pour certains, d'une interprétation plus détaillée dans les paragraphes suivants. Les questions posées sont :

- Comment expliquer la perte de population observée ?
- Quel est le profil des migrants (entrants et sortants) ?

Tableau 4.1. Ventilation des entrées et sorties du territoire de la Ville de Liège au cours des années 2001 et 2002

ENTREES			SORTIES		
	2001	2002		2001	2002
Naissances	2.199	2.134	Décès	2.412	2.382
			<i>Radiations d'office</i>	1795	2.983
<i>D'un pays étranger</i>	3.664	3.456	<i>Départs pour l'étranger</i>	667	602
<i>D'une autre commune</i>	7.533	7.615	<i>Départs pour une autre commune</i>	10.077	10.003
<i>Provenance indéterminée</i>	1.428	1.492	<i>Suppressions de dossier</i>	106	113
Nouvelles inscriptions	12.625	12.563	Sous total	12.645	13.701
Registre attente ? Registre Population	810	399	Registre Population ? Registre attente	5	9
Total	15.634	15.096	Total	15.062	16.092

Sources : CTI

Le tableau 4.1 montre tout d'abord une **faible fluctuation du nombre de naissances et de décès** si on compare les années 2001 et 2002. On constate une légère baisse de la natalité mais également une diminution du nombre de décès. Le **solde naturel** (Nb de naissances – Nb de décès), comme pour l'année 2001, reste cependant fortement **négatif** (- 248) en raison d'une structure de population défavorable.

Les nouvelles inscriptions ont légèrement diminué mais restent supérieures aux niveaux atteints à la fin des années 90 (1998 : 11.976 – 1999 : 11.588 – 2000 : 11.640). La ventilation des nouvelles inscriptions permet de constater que **les entrées en provenance des autres communes belges sont plus importantes en 2002 qu'en 2001** mais que, par contre, les arrivées de pays étrangers ont diminué d'un peu plus de 200 unités. Une mise en garde est nécessaire dans l'interprétation de cette dernière donnée. Il ne s'agit pas du nombre d'étrangers nouvellement domiciliés à Liège ! Ce chiffre reprend en effet des Belges partis se domicilier à l'étranger pour les études ou le travail, et revenant vivre en Belgique après parfois plusieurs années. Le nombre de personnes de nationalité étrangère nouvellement domiciliées à Liège s'élève à 3.278. Notons que ces arrivées d'un pays étranger évitent une chute plus importante encore de la population.

Avant d'analyser plus finement le profil des « entrants » (nationalités, classes d'âge, communes et provinces d'origine : voir plus bas), notons que le nombre de personnes passant

du **registre d'attente** (définition au point 1) **au registre population a diminué de moitié**. Une explication est à trouver dans la politique de régularisation des étrangers (loi Duquenne de 1999) entamée il y a quelques années (touche à sa fin).

La lecture de la colonne concernant les «**sorties** » montre que si le nombre de départs pour une autre commune belge et pour l'étranger a peu évolué et même diminué par rapport à 2001, **le nombre de radiations d'office a, par contre, fort augmenté**, de près de 1200 radiations supplémentaires. La perte de population mesurée pour l'année 2002 (en comparaison avec les mouvements observés en 2001) trouve une part importante de son explication dans cette évolution. Nous débuterons donc l'analyse plus fine des données (point 4.1.) par une série de tableaux et informations permettant de mieux identifier les situations conduisant à une proposition de radiations d'office (PRO).

Mais attention ! Si les radiations d'office expliquent les différences observées entre les années 2001 et 2002, **la cause principale (et récurrente) de la diminution de la population à Liège est la différence toujours négative entre les entrées et sorties en provenance et à destination d'une autre commune**. Cette différence s'élève à près de 2.400 personnes pour l'année 2002.

4.1. Radiations d'office

L'augmentation du nombre de radiations d'office au cours de l'année 2002 est directement liée à la modification du délai de traitement des propositions de radiations d'office. De 6 mois, ce délai est passé à 2 augmentant le nombre de cas traités (diminution du temps de réaction de la population : explication plus bas) et l'efficacité de la procédure. Précisons que les radiations d'office ne concernent que les ménages inscrits au registre de la population (étrangers et Belges mais pas les personnes inscrites au registre d'attente).

Qui sont les ménages radiés d'office? Comme le présentent généralement les différents services concernés par cette problématique, ce sont «des personnes dont on a perdu la trace et qui demeurent «injoignables». Elles n'ont pas répondu à une convocation, n'ont pas payé la taxe urbaine ou encore sont identifiées par les agents de quartier qui, dans tous les cas, réalisent une enquête de voisinage, à la demande de l'administration, pour vérifier l'absence de la personne et des membres de son ménage à l'adresse indiquée dans le Registre National. Les situations conduisant le service de la population à proposer une radiation d'office sont très diverses. En voici quelques exemples :

- Pour une grande partie, les radiations d'office concernent des **personnes négligentes** qui ne signalent pas leur changement d'adresse à l'administration. Les personnes se domiciliant dans une autre commune belge pouvant être identifiées par le registre national (code 019 : demande de changement de domicile), ne font pas l'objet d'une radiation d'office. Les ménages quittant la commune pour l'étranger doivent, quant à eux, compléter des documents (modèle 8) nécessaires à leur inscription dans le nouveau pays. Les **radiations concernent donc des ménages négligents qui résident toujours sur le territoire communal**, et qui seront contraints de normaliser leur situation pour les raisons suivantes : besoin d'un document administratif pour un employeur, voyager, percevoir leurs allocations familiales, leur pension ou leurs indemnités de chômage par exemple. Ces personnes, belges pour la plupart (voir tableau 4.1) se trouvant généralement dans des situations sociales précaires, se réinscrivent souvent rapidement (1 ou 2 mois maximum) au registre de la population

pour bénéficier à nouveau de leurs revenus et de leurs droits. Toutefois, lorsque les personnes n'entrent pas dans les catégories citées ci-dessus (pas besoin de documents administratifs, revenus non liés au domicile...), la normalisation d'un changement d'adresse pourra prendre beaucoup plus de temps. Précisons encore qu'un changement d'adresse doit être (en principe) signalé dans les 8 jours à l'administration. Si peu connaissent ce délai, un nombre non négligeable de personnes ignore devoir signaler un simple changement d'adresse.

- Une part importante des radiations d'office concerne également des **étudiants étrangers** qui, une fois leurs études terminées, ne viennent pas signaler leur départ à l'administration. On peut les identifier en extrayant du registre des étrangers les personnes dont la carte d'identité n'a pas été renouvelée. Environ 620 cartes de séjour limité pour les études (SLE) ont été délivrées en 2002.
- Lors des *visites domiciliaires*, les agents de quartier peuvent constater l'absence (parfois depuis longtemps) de personnes, pourtant inscrites au registre national, à l'adresse visitée. Une enquête pourra conduire à une proposition de radiation d'office. Certaines personnes organisent par ailleurs leur insolvabilité en louant à des propriétaires peu regardants des boîtes aux lettres fictives.
- Des personnes âgées, actuellement placées en **maison de repos** sont pour certaines toujours domiciliées à leur ancienne adresse. Les directions de maisons de repos n'étant pas tenues d'informer l'administration de l'arrivée de nouveaux locataires au sein de leur institution, ces personnes seront radiées du registre national malgré leur présence sur le territoire. Cette situation est toutefois marginale mais montre que des situations variées et multiples existent et jouent, ensemble, un rôle dans ce phénomène.

Notons que les personnes incarcérées ne peuvent être radiées du registre de la population. Elles prennent généralement une adresse de référence (souvent au domicile d'un membre de la famille) pour recevoir d'éventuels courriers de l'administration. Remarquons que, selon le ou les délits commis, elles peuvent perdre leurs droits d'électeurs. Environ 1000 personnes sont actuellement dans cette situation sur le territoire communal.

Remarquons qu'une **annulation de la radiation d'office** est parfois demandée par le ménage radié qui apporte la preuve qu'une erreur a été commise par l'agent de police lors de son enquête ou par l'administration. Selon le *service de la population* de la Ville, environ une **cinquantaine** de cas ont été relevés pour l'année 2002.

En conclusion, le nombre plus important de radiations d'office au cours de l'année 2002 est directement lié à la réduction des délais de traitement des dossiers donnant entre autre moins de temps aux habitants pour signaler leur changement d'adresse. Si cette procédure a entraîné une augmentation des radiations, elle permet une normalisation plus rapide de la situation de ces personnes. **La diminution de population observée doit donc être commentée en tenant compte de cette évolution de la procédure de radiation d'office.**

Si l'enquête de police permet de connaître la nouvelle adresse (ou supposée nouvelle adresse de la personne sous le coup d'une PRO), une demande de mutation d'office est envoyée par l'administration à l'adresse communiquée afin que les personnes normalisent leur situation. Dans le cas où la personne a quitté le territoire communal, une procédure (modèle 6) est entamée par la Ville de Liège auprès de la nouvelle commune pour vérifier si la personne réside effectivement à cette nouvelle adresse.

Des dossiers **d'inscriptions d'office** peuvent également être proposés. Ils sont toutefois beaucoup moins nombreux.

Belge	Femmes	198	504
	Hommes	306	
Union Européenne	Femmes	11	43
	Hommes	32	
Hors-Europe	Femmes	4	30
	Hommes	26	
		Total	577

Sources : CTI

Le tableau 4.1 illustre ce qui a été précisé ci-dessus. Un peu moins de 600 personnes radiées en 2002 se sont réinscrites cette même année. On peut constater qu'il s'agit pour presque **90% de Belges** entrant dans la catégorie des « négligents » décrite en début de partie. On peut supposer que, parmi les nombreux radiés, certains sont toujours sur le territoire communal et normaliseront leur situation prochainement.

Le tableau 4.2 reprend la même information mais par quartier et nationalité. Les domiciliations sont éparpillées entre les différents quartiers avec un nombre toutefois plus élevé dans les quartiers Sainte-Marguerite, Guillemins, Saint-Léonard, Grivegnée et Avroy.

	Belge	Union Européenne	Hors Union Européenne	Total
Centre (1)	21	4	3	28
Avroy (2)	37	4	4	45
Guillemins (3)	51	1	3	55
Ste Marguerite (4)	66	1	3	70
St Léonard (5)	43	6	4	53
Outremeuse (6)	32	7	3	42
Longdoz (7)	27	1	1	29
Ste Walburge (8)	21	5	2	28
Laveu (9)	26	1	1	28
Thier à Liège (10)	0	0	1	1
Vennes (11)	10	0	0	10
Droixhe (12)	9	1	0	10
Angleur (13)	22	2	1	25
Bressoux (14)	29	5	3	37
Chênée (15)	18	2	0	20
Grivegnée (16)	49	1	0	50
Jupille (17)	18	1	0	19
Wandre (18)	8	0	0	8
Glain (20)	5	0	0	5
Rocourt (22)	1	0	0	1
Sclessin (23)	11	1	1	13
Total	504	43	30	577

Comme permet de le calculer le **tableau 4.3.**, 60 % des radiations d’office concernent des Belges. Une part importante des étrangers (notamment les Européens) correspond aux étudiants domiciliés à Liège pour la durée de leurs études. L’octroi de certaines bourses d’étude européennes est en effet conditionné par la domiciliation.

Le tableau 4.4., classant les personnes radiées d’office par la nationalité et l’âge, permet d’étayer cette hypothèse. Le plus grand nombre d’étrangers radiés se trouve en effet dans les catégories d’âge comprises entre 20 et 34 ans. Ces classes ne représentent que 39% des radiés de nationalité belge.

Notons par ailleurs la proportion plus importante d’hommes faisant l’objet d’une radiation d’office.

Tableau 4.3. Radiations d’office par la nationalité et le sexe au cours de l’année 2002			
	Hommes	Femmes	Total
Belge	1280	535	1815
Union Européenne	403	324	727
Hors Union Européenne	285	156	441
Total	1968	1015	2983

Tableau 4.4. Radiations d’office selon la nationalité et l’âge au cours de l’année 2002				
	Belge	UE	HUE	Total
0 A 4	97	17	8	122
5 A 9	74	13	10	97
10 A 14	46	9	3	58
15 A 19	52	11	13	76
20 A 24	180	167	69	416
25 A 29	275	189	122	586
30 A 34	270	104	92	466
35 A 39	238	75	51	364
40 A 44	191	45	22	258
45 A 49	146	34	23	203
50 A 54	111	25	13	149
55 A 59	65	12	2	79
60 A 64	32	12	2	46
65 A 69	10	5	8	23
70 A 75	11	5	2	18
+ de 75	17	4	1	22
Total	1815	727	441	2983

Le nombre de radiations d’office a été plus important dans quelques quartiers (**tableau 4.5.**) : Avroy (où on retrouve une part non négligeable d’étudiants), Guillemins, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, et Outremeuse. Le faible nombre de radiations dans le quartier de Droxhe peut surprendre. En ce qui concerne Angleur, on peut se demander si la **proximité du Commissariat de police et de la Mairie de quartier** ne facilite pas certaines procédures, notamment en matière de radiations et de domiciliations.

Les chiffres élevés dans les divisions comprenant notamment les ZIP-QI confirment par ailleurs que les radiations d'office concernent une part importante de personnes de nationalité belge socialement et économiquement précarisées. La nouvelle procédure de radiation d'office touche directement ces catégories sociales.

	Belge	Union Européenne	Hors Union Européenne	Total
Centre (1)	96	34	15	145
Avroy (2)	157	139	64	360
Guillemins (3)	186	64	67	317
Ste Marguerite (4)	191	56	50	297
St Léonard (5)	166	63	29	258
Outremeuse (6)	127	76	36	239
Longdoz (7)	116	40	19	175
Ste Walburge (8)	88	54	17	159
Laveu (9)	72	34	12	118
Thier à Liège (10)	11	2	3	16
Vennes (11)	45	6	5	56
Droixhe (12)	24	1	6	31
Angleur (13)	76	41	59	176
Bressoux (14)	108	60	21	189
Chênée (15)	77	8	4	89
Grivegnée (16)	133	23	14	170
Jupille (17)	34	6	4	44
Wandre (18)	28	3	0	31
Glain (20)	11	0	3	14
Rocourt (22)	18	3	3	24
Sclessin (23)	51	14	10	75
Total	1815	727	441	2983

4.2. Analyse du profil des migrants

Une ventilation des personnes nouvellement inscrites à Liège ou quittant la ville selon l'âge et la nationalité (voir tableau 4.6) permet de constater un solde positif uniquement pour les étrangers hors Union Européenne (le solde naturel n'est pas considéré dans ces chiffres tout comme le passage du registre d'attente au registre population). Globalement, **seules les catégories de 15 à 24 ans présentent toutefois une différence positive**. Les Belges mais également les étrangers hors Union Européenne en sont principalement responsables.

Les catégories en fortes **pertes correspondent aux jeunes ménages** qui, selon le schéma maintenant bien connu, quittent la commune avec leurs enfants (la classe 0 à 4 ans connaît la deuxième plus forte diminution). Il est cependant intéressant d'observer un nombre non négligeable de **nouvelles inscriptions de jeunes enfants**. S'agit-il de couples qui, contrairement aux précédents, sont attirés par la vie urbaine ou de ménages monoparentaux suite à une modification de la situation familiale ? Probablement les deux !

En ce qui concerne la population étrangère, on peut noter l'importance des mouvements d'entrée mais également de sortie. 2.888 personnes de nationalité étrangère ont quitté le territoire en 2002 contre 3.278 nouvellement domiciliés.

Le retour de personnes âgées dans les centres-villes (pour la proximité des infrastructures) souvent cité par les scientifiques n'est pas observé dans le cas de Liège où ces catégories quittent également la commune, bien que dans une moindre mesure.

Les tableaux suivants fournissent des informations complémentaires sur le profil des migrants.

Le tableau 4.7 reprend ainsi les principaux pays d'origine des nouveaux domiciliés. Les dix pays cités représentent 63% des 3.456 nouvelles inscriptions au registre population (comme nous l'avons précisé, il peut s'agir de personnes de nationalité belge).

	Hommes	Femmes	Total
Maroc	345	228	573
France	272	200	472
Italie	161	114	275
République démocratique du Congo	107	121	228
Turquie	116	66	182
République populaire de Chine	65	62	127
Espagne	45	58	103
Roumanie	39	41	80
Allemagne	32	40	72
Tunisie	54	15	69

Une distinction au niveau de grands ensembles géographiques aboutit aux résultats suivants : Afrique = 1287 habitants ; Union européenne = 1130 ; le reste de l'Europe = 508, l'Asie et le Moyen Orient = 342 habitants ; Amérique du Sud et Centrale = 99 ; Amérique du Nord = 76.

Sur les 602 personnes qui ont quitté le territoire communal, 79 % sont partis dans les dix pays repris au tableau 4.9.

	Hommes	Femmes	Total
France	89	105	194
Espagne	38	31	69
Italie	30	26	56
Luxembourg	24	18	42
Allemagne	15	13	28
Grande-Bretagne	9	14	23
Maroc	9	10	19
Etats-Unis d'Amérique	8	9	17
Suisse	9	4	13
Pays-Bas	9	4	13

Les **migrations** en provenance ou à destination d'autres communes se font **en grande majorité au sein de la Province** et même de l'arrondissement (entrées : 62,8 % en provenance de l'arrondissement ; sorties : 65,8 % à destination des communes de l'arrondissement). Ces données permettent de constater très nettement le **déficit entre les entrées et sorties** qui est la cause principale de la perte de population à Liège depuis de nombreuses années.

	Entrées	%		Sorties	%
Liège	6.234	81,86	Liège	8.204	82,02
Luxembourg	323	4,24	Bruxelles	504	5,04
Namur	276	3,62	Luxembourg	406	4,06
Bruxelles	268	3,52	Namur	279	2,79
Hainaut	244	3,20	Hainaut	205	2,05
Brabant Wallon	92	1,21	Brabant Wallon	93	0,93
Limbourg	62	0,81	Limbourg	84	0,84
Flandre Occidentale	35	0,46	Flandre Occidentale	67	0,67
Anvers	34	0,45	Anvers	60	0,60
Brabant Flamand	32	0,42	Flandre Orientale	51	0,51
Flandre Orientale	15	0,20	Brabant Flamand	50	0,50
Total	7.615	100,00		10.003	100,00

	Entrées		Sorties
SERAING	612	HERSTAL	998
HERSTAL	612	SERAING	889
ANS	433	ANS	667
SAINT-NICOLAS	395	SAINT-NICOLAS	532
CHAUDFONTAINE	335	CHAUDFONTAINE	474
BEYNE-HEUSAY	250	BEYNE-HEUSAY	324
FLERON	223	ESNEUX	296
GRACE-HOLLOGNE	221	FLERON	281
FLEMALLE	204	GRACE-HOLLOGNE	246
OUPEYE	197	FLEMALLE	231
ESNEUX	183	OUPEYE	230
WISE	155	WISE	188
TROOZ	124	SPRIMONT	169
JUPRELLE	124	SOUMAGNE	153
BLEGNY	111	AWANS	141
SOUMAGNE	105	JUPRELLE	137
AWANS	105	BLEGNY	131
SPRIMONT	101	AYWAILLE	130
NEUPRE	88	TROOZ	123
AYWAILLE	88	NEUPRE	107
BASSENGE	51	BASSENGE	67
DALHEM	39	COMBLAIN-AU-PONT	43
COMBLAIN-AU-PONT	29	DALHEM	32
Total	4.785		6.589

4.3. Evolution de la population par quartier et nationalité

Le tableau 4.11 permet de comparer l'évolution de population qu'ont connue les différents quartiers au cours des années 2001 et 2002. Des explications au cas par cas doivent être avancées pour comprendre les évolutions observées. La croissance de population du quartier des Venues (consécutive à une perte importante au cours de l'année 2001) est ainsi probablement liée à une réattribution de logements sociaux. Les cas d'Angleur et Chênée sont, quant à eux, plus complexes à interpréter.

Remarquons que les évolutions présentées dans le tableau masquent des mouvements de population sous-jacents parfois très importants. Le tableau 4.12 en est le témoin.

Au sein de ces quartiers existent des zones en croissance et d'autres en déclin résultant de processus très différents et complexes. Une diminution de population n'est ainsi pas nécessairement liée à une dégradation des conditions de vie dans le quartier ou de la rue. Il peut s'agir en effet d'une mutation démographique de ces espaces (ex : vieillissement de la population) conduisant à une réduction de la taille des ménages.

Tableau 4.11. Evolution de la population dans les quartiers par nationalité entre les 31 décembre 2001 et 2002 par ordre décroissant						
	Belge	UE	Hors UE	Total 2002	Total 2001	Nb habitants
Vennes (11)	154	6	25	185	-143	6228
Rocourt (22)	79	18	4	101	32	6792
Longdoz (7)	67	-63	33	37	-3	11088
Jupille (17)	15	-8	15	22	-15	10261
Avroy (2)	56	-69	32	19	159	6911
Selessin (23)	34	-49	12	-3	-107	6256
Grivegnée (16)	-50	-4	38	-16	-7	19342
Outremeuse (6)	9	-48	16	-23	4	8958
Laveu (9)	-27	-48	40	-35	68	8993
Thier à Liège (10)	-15	-22	-1	-38	46	4102
Bressoux (14)	56	-82	-13	-39	0	11190
Glain (20)	-6	-18	-21	-45	48	2425
Wandre (18)	-22	-31	1	-52	-45	5533
St Léonard (5)	10	-106	27	-69	204	11484
Centre (1)	-17	-30	-29	-76	70	4144
Ste Walburge (8)	-28	-53	-4	-85	-17	12384
Chênée (15)	-76	-14	-11	-101	-46	8980
Droixhe (12)	-81	-5	-69	-155	-148	3408
Guillemins (3)	-157	-11	-8	-176	89	11028
Angleur (13)	-171	-27	-14	-212	113	10034
Ste Marguerite (4)	-57	-85	-93	-235	211	14718
Total	-227	-749	-20	-996	513	184.259

Si les **changements de nationalités** (tableau 4.13) n'interviennent pas dans les chiffres d'entrées et de sorties, ils jouent toutefois un rôle important dans l'évolution du nombre d'étrangers par quartier entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2002.

Tableau 4.13. Nombre de changements de nationalités par quartiers au cours de l'année 2002	
Quartiers	Nombre de personnes
Ste Marguerite (4)	197
Bressoux (14)	163
Ste Walburge (8)	157
Droixhe (12)	139
St Léonard (5)	134
Longdoz (7)	133
Outremeuse (6)	101
Grivegnée (16)	83
Vennes (11)	82
Sclessin (23)	63
Guillemins (3)	60
Jupille (17)	59
Wandre (18)	45
Rocourt (22)	45
Centre (1)	42
Glain (20)	38
Laveu (9)	37
Chênée (15)	37
Angleur (13)	33
Avroy (2)	31
Thier à Liège (10)	31
	1710

4.4. Suppression de dossiers :

Des erreurs peuvent être introduites dans le registre national lors de la constitution de dossiers de domiciliation (mauvais numéro national, création trop rapide pour un étranger qui n'est finalement pas régularisé...). Les suppressions de dossiers qui les accompagnent entraînent une augmentation des sorties. Dans certains cas, toutefois, un nouveau dossier est directement reconstitué n'entraînant pas de perte de population.

Tableau 4.14. Suppression de dossiers par nationalité au cours de l'année 2002			
Belge	Union-Européenne	Hors Union-Européenne	Total
22	10	81	113

4.5. Régularisations (loi DUQUENNE) :

Pour l'année 2002, **507 code 202** (correspondant à une régularisation dans le cadre de la loi Duquenne de 1999) ont été extraits du Registre National. Parmi ceux-ci, on retrouve des personnes qui étaient inscrites au registre d'attente et sont passées dans le registre population, mais également des personnes qui se trouvaient déjà inscrites au registre des étrangers.

Selon le service de la population, les demandes de régularisation se sont élevées à environ 1.150 au cours de l'année 2002, dont **800** ont été considérées favorablement. Environ 150 demandes se sont par contre accompagnées d'un ordre de quitter le territoire.

Ce sont les quartiers Sainte-Marguerite, Saint Léonard et du Longdoz qui accueillent la majorité des personnes régularisées (du moins celles identifiées par les codes 202).

Tableau 4.15. Quartiers de résidence des personnes régularisées (codes 202 extraits au 31 décembre 2002)		
Quartiers	Nombre de régularisés (extraits du registre population)	Proportion
Centre (1)	27	5,33
Avroy (2)	16	3,16
Guillemins (3)	26	5,13
Ste Marguerite (4)	93	18,34
St Léonard (5)	84	16,57
Outremeuse (6)	36	7,10
Longdoz (7)	71	14,00
Ste Walburge (8)	19	3,75
Laveu (9)	9	1,78
Thier à Liège (10)	1	0,20
Vennes (11)	11	2,17
Droixhe (12)	24	4,73
Angleur (13)	6	1,18
Bressoux (14)	30	5,92
Chênée (15)	2	0,39
Grivegnée (16)	17	3,35
Jupille (17)	18	3,55
Wandre (18)	2	0,39
Glain (20)	1	0,20
Rocourt (22)	6	1,18
Sclessin (23)	8	1,58
Total	507	100,00

4.6. Répartition des étudiants étrangers par quartiers

L'extraction des codes 202 du Registre National permet également d'identifier les étudiants étrangers. Ces derniers doivent en effet obtenir une carte de séjour limitée pour la durée de leurs études (SLE). Selon les données fournies par le CTI, **621 cartes de séjours** de ce type ont été attribuées au cours de l'année 2002. Les quartiers Avroy, Guillemins, Outremeuse et Angleur accueillent sans surprise une partie importante de ces étudiants.

Ces chiffres confirment par ailleurs l'analyse des tableaux 4.4 et 4.5 concernant les radiations d'office par la nationalité, la classe d'âge et le quartier.

Tableau 4.15. Répartition par quartier des étrangers ayant obtenu une carte de séjour limitée pour réaliser leurs études au cours de l'année 2002		
	Nombre de SLE	Proportion
Avroy (2)	138	22,22
Guillemins (3)	70	11,27
Outremeuse (6)	63	10,14
Angleur (13)	62	9,98
Laveu (9)	51	8,21
Longdoz (7)	47	7,57
St Léonard (5)	31	4,99
Ste Marguerite (4)	30	4,83
Bressoux (14)	30	4,83
Vennes (11)	29	4,67
Centre (1)	24	3,86
Ste Walburge (8)	15	2,42
Grivegnée (16)	11	1,77
Droixhe (12)	6	0,97
Sclessin (23)	5	0,81
Chênée (15)	3	0,48
Jupille (17)	2	0,32
Glain (20)	2	0,32
Wandre (18)	1	0,16
Rocourt (22)	1	0,16
Thier à Liège (10)	0	0,00
Total	621	100,00

5. Ménages

L'analyse de l'évolution du nombre de ménages (nombre de chefs de ménage au Registre National) est essentielle dans la compréhension des mouvements de population décrits ci-dessus. La **structure des ménages** de la Ville de Liège est actuellement en **pleine mutation**. Comme l'indique le tableau 5.1, le nombre de ménages est en hausse de plus de 200 unités pour l'année 2002. Cette augmentation concerne toutefois principalement les ménages de 1 personne. Remarquons que ce type de ménage représente 50% des ménages de la commune de Liège, alors que cette proportion dépasse seulement 30% pour le pays et la région. Les données par quartier (tableau 5.2) montrent des disparités très fortes entre les espaces centraux et périphériques. Ces différences auront une influence évidente sur les politiques à mener en matière de logement. Les ménages de 2 à 4 personnes connaissent, par contre, une diminution importante. Cette évolution est (une fois de plus) le témoin des processus de migration résidentielle vers les espaces périphériques.

Taille des ménages	Proportion (au 31/12/2002) %	Nombre de ménages (au 31/12/2002)	Nombre de ménages (au 01/01/2002)	Evolution du nombre de ménage
1 personne	52,6	50437	49727	710
2 personnes	25,0	23985	24285	-300
3 personnes	10,8	10316	10351	-35
4 personnes	6,9	6659	6791	-132
5 personnes	2,9	2809	2768	41
6 personnes	1,1	1017	1088	-71
7 personnes	0,4	382	357	25
8 personnes	0,3	277	291	-14
Total	100,0	95882	95658	224

	1 pers. %	2 pers. %	3 pers. %	4 pers. %	5 pers. %	6 pers. %	7 pers. %	8 pers. %	Total Nb
Centre (1)	73,47	18,40	4,59	2,58	0,78	0,11	0,04	0,04	2831
Avroy (2)	73,83	16,73	5,19	2,82	0,95	0,30	0,09	0,09	4609
Guillemins (3)	63,16	23,91	6,97	3,64	1,62	0,44	0,17	0,09	6859
Ste Marguerite (4)	55,13	22,58	10,99	6,38	2,88	1,20	0,49	0,35	7816
St Léonard (5)	62,00	20,48	8,14	5,27	2,26	1,17	0,37	0,32	6514
Outremeuse (6)	70,46	19,65	5,68	2,52	1,10	0,25	0,22	0,12	5986
Longdoz (7)	61,57	22,89	7,59	4,23	1,98	0,94	0,44	0,36	6362
Ste Walburge (8)	46,97	26,15	12,39	8,03	4,11	1,49	0,45	0,40	5980
Laveu (9)	51,10	25,60	10,97	8,51	2,72	0,81	0,21	0,06	4675
Thier à Liège (10)	34,95	29,01	15,08	13,14	5,25	1,77	0,63	0,17	1751
Vennes (11)	58,13	24,56	8,72	4,97	2,34	0,82	0,23	0,23	3542
Droixhe (12)	50,03	22,64	10,69	8,01	4,07	2,63	1,13	0,81	1599
Angleur (13)	48,38	27,11	11,98	7,61	3,48	1,15	0,24	0,06	5035
Bressoux (14)	46,39	24,66	12,02	8,10	4,51	2,13	1,01	1,19	5126
Chênée (15)	40,65	30,00	14,55	9,70	3,43	1,16	0,33	0,17	4226
Grivegnée (16)	42,99	30,20	13,17	8,61	3,38	1,01	0,42	0,24	9331
Jupille (17)	35,51	31,81	16,19	11,11	3,54	1,09	0,39	0,35	4571
Wandre (18)	35,32	30,68	15,73	10,93	4,76	1,53	0,79	0,25	2415
Glain (20)	33,44	27,94	15,21	12,94	5,93	3,02	0,54	0,97	927
Rocourt (22)	33,84	30,74	17,83	11,42	4,40	1,09	0,41	0,27	2934
Sclessin (23)	41,52	26,66	14,65	10,45	4,55	1,39	0,60	0,18	2813

Le tableau 5.3 indique des proportions différentes selon la nationalité. Ces différences (liées à la taille du ménage) existent également entre les ressortissants de l'Union Européens et ceux du reste du monde.

Taille des ménages	Belges		Union Européenne		Hors Union Européenne		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 personne	42226	83,72	5191	10,29	3020	5,99	50437	100
2 personnes	20357	84,87	2762	11,52	866	3,61	23985	100
3 personnes	8356	81,00	1427	13,83	533	5,17	10316	100
4 personnes	5197	78,04	1082	16,25	380	5,71	6659	100
5 personnes	2168	77,18	411	14,63	230	8,19	2809	100
6 personnes	765	75,22	111	10,91	141	13,86	1017	100
7 personnes	289	75,65	31	8,12	62	16,23	382	100
8 personnes	197	71,12	18	6,50	62	22,38	277	100
Total	79555	82,97	11033	11,51	5294	5,52	95882	100

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	Total
Centre (1)	-34	-18	-7	12	-4	-4	1	0	-54
Avroy (2)	104	-24	2	8	-3	1	0	0	88
Guillemins (3)	-23	-31	-15	-13	9	-3	3	-2	-75
Ste Marguerite (4)	58	-63	8	-18	-14	-1	4	-6	-32
St Léonard (5)	31	-67	32	9	-2	-2	-2	-3	-4
Outremeuse (6)	-35	15	-4	-21	11	-3	1	0	-36
Longdoz (7)	175	47	-15	-17	-3	5	-2	-3	187
Ste Walburge (8)	84	-38	-16	-19	18	-2	6	-6	27
Laveu (9)	33	-11	-4	6	-6	-3	1	1	17
Thier à Liège (10)	-2	0	-12	-6	6	-6	5	-1	-16
Vennes (11)	121	4	6	-4	10	1	-3	2	137
Droixhe (12)	-36	-23	3	4	-4	-6	1	-4	-65
Angleur (13)	18	-13	-27	-10	-7	-5	3	-1	-42
Bressoux (14)	27	-11	-5	-13	16	-4	-2	-1	7
Chênée (15)	2	-2	-22	-6	-5	-7	9	0	-31
Grivegnée (16)	87	-34	-12	-28	19	-11	3	4	28
Jupille (17)	60	-20	15	-16	2	-3	-5	7	40
Wandre (18)	14	-16	7	8	-8	-10	1	0	-4
Glain (20)	5	10	-1	-2	-3	-2	-3	0	4
Rocourt (22)	8	-23	39	8	5	-2	-2	0	33
Sclessin (23)	13	18	-7	-14	4	-4	6	-1	15
Total	710	-300	-35	-132	41	-71	25	-14	224

6. Evolution de la population par rue

Comme nous l'avons précisé plus haut, les disparités au sein d'un quartier peuvent être fortes. Des rues peuvent gagner des habitants alors que le quartier dans lequel elles se trouvent connaissent une évolution négative de leur population. Les tableaux suivants reprennent les rues ayant connu les plus fortes pertes (tableau 6.1) et les plus fortes croissances au cours de l'année 2002 (tableau 6.2).

On peut constater que les pertes ne concernent pas des petites rues mais des axes (pénétrantes urbaines) de taille importante. Si des causes globales, telles que les nuisances liées à la circulation, les conditions de vie dans le quartier ou la mutation de la structure (par âge) de la population peuvent être énoncées, la compréhension des phénomènes migratoires observés doivent être étudiés au cas par cas !

Nom de la rue	Quartiers traversés	Evolution 2001/2002	Nb d'habitants 31/12/2002
AVENUE DE LA CROIX-ROUGE	Droixhe et Bressoux	-68	742
MTGNE-SAINTE-WALBURGE	Sainte-Walburge	-49	676
THIER-DE-LA-CHARTREUSE	Longdoz et Grivegnée	-49	202
CHEMIN DU TREFLE	Angleur	-42	62
RUE SAINTE-MARGUERITE	Sainte-Marguerite	-40	733
BOULEVARD D'AVROY	Avroy	-39	1319
AVENUE GEORGES-TRUFFAUT	Droixhe et Jupille	-37	867
QUAI DU ROI-ALBERT	Bressoux	-33	337
RUE DE CAMPINE	Sainte-Walburgue	-32	1364
RUE DES WALLONS	Laveu	-32	571
RUE DES GUILLEMINS	Guillemins	-31	321
BOULEVARD SAINTE-BEUVE	Sainte-Marguerite	-31	376
RUE DE FRAGNEE	Guillemins	-30	304
RUE BASSE-WEZ	Longdoz	-29	520
RUE EMILE-VANDERVELDE	Glain	-29	536

Nom de la rue	Quartiers traversés	Evolution 2001/2002	Nb d'habitants 31/12/2002
RUE DE WETZLAR	Vennes	67	152
QUAI DE LONGDOZ	Longdoz	66	467
AVENUE BLONDEN	Guillemins	52	508
RUE DES PREBENDIERS	Longdoz	52	134
AVENUE REINE-ELISABETH	Vennes	52	488
RUE DU MOULIN	Bressoux	45	1093
RUE SAINT-LEONARD	Saint-Léonard	45	1434
RUE LAIRESSE	Longdoz	43	430
PLACE SAINT-JACQUES	Avroy	38	231
CLOS CHANMURLY	Laveu	37	53
RUE VIVEGNIS	Saint-Léonard	36	1124
RUE DE L'OURTHE	Outremeuse	35	115
RUE DES GRANDS-PRES	Chênée	34	594
RUE DU LAVEU	Laveu	31	641